

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 47^e année – N° 36 – Jeudi 16 octobre 2025

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance concernant la péréquation financière

Modification du 30 septembre 2025

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 23 mai 2006 concernant la péréquation financière¹⁾ est modifiée comme il suit:

Chapitre VI (nouvelle teneur)

CHAPITRE VI: Dispositions transitoires et finales

Article 27a (nouveau)

Art. 27a ¹ Pour déterminer les éventuels effets défavorables occasionnés à chaque commune en raison de l'intégration de la commune municipale de Moutier dans le système de péréquation des ressources en application de l'article 42f de la loi concernant la péréquation financière²⁾, le délégué aux affaires communales établit deux versions de la répartition des montants selon les indices des ressources:

- une version provisoire sans l'intégration de la commune municipale de Moutier;
- une version définitive avec l'intégration de la commune municipale de Moutier.

² Les éventuels effets défavorables occasionnés aux communes en raison de l'intégration de la commune municipale de Moutier dans le système de péréquation des ressources correspondent à la différence entre les montants calculés selon la version provisoire et ceux calculés selon la version définitive.

³ Sur proposition du délégué aux affaires communales, les montants correspondant aux effets défavorables sont fixés annuellement par le Gouvernement par voie d'arrêté et sont compensés par des prestations complémentaires du fonds de péréquation financière.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Delémont, le 30 septembre 2025

Au nom du Gouvernement

Le président: Martial Courtet

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 651.11

2) RSJU 651

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 2103

Commune: Grandfontaine

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Grandfontaine
Marche gourmande de Saint-Martin**

Tronçon: **Grandfontaine - Fahy**

Durée: **Du 25 au 26 octobre 2025**

Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région Ajoie (tél. 032 420 60 05)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 30 septembre 2025

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

journalofficiel@lepays.ch

Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III

Fermeture au trafic

Circulation de transit interdite aux camions

Route cantonale N° 1362:
Crémines - Seehof - front. JU/BE
Commune: Corcelles (BE)

430.20459 / Renouvellement - Chaussée: Corcelles, traversée

Tronçon: **Route cantonale 1362, Corcelles «centre» entre le carrefour avec les rues «Verger Dedos/Clos la Jus» jusqu'au carrefour «Verger Dedos/Clos Cabert», sur environ 70 m.**

Coordonnées: 2'601'290 / 1'237'166

Durée: **Du lundi 27 octobre 2025 à 6h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 18h00.**

Conduite de la circulation: Circulation de transit des camions interdite. Le trafic léger reste possible selon la déviation en place.

Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Pour les camions, l'accès à l'est de la localité se fait par un itinéraire de déviation, **limité à 18 to sur le pont «La Rossmatte» à Seehof**, via Delémont/Courroux/Vicques/Vermes.

Motif de la mesure: Travaux de génie civil routier et de revêtement.

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 13 octobre 2025.

Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III
Service pour le Jura bernois.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Vendline

**Assemblée communale extraordinaire
mardi 11 novembre 2025, à 20h00, à la salle
communale de Bonfol**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et voter la reprise de la gestion du Centre de jour Part'Âge par la commune.
3. Prendre connaissance et approuver les modifications apportées au règlement concernant le statut du personnel.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation du SEVEBO.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation du SEV.
6. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal ou sur le site internet www.basse-vendline.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous les points 3, 4 et 5 sont déposés publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal et sur le site internet www.basse-vendline.ch où ils peuvent être consultés.

Bonfol, le 13 octobre 2025.

Conseil communal.

Val Terbi

**Assemblée de la bourgeoisie de Vicques
lundi 24 novembre 2025, à 20h00, au centre communal
(salle réunion I, premier étage)**

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 12 mai 2025 (le document peut être consulté à l'Administration communale ou sur le site internet de la commune à l'adresse www.val-terbi.ch).
3. Dans le cadre du réaménagement de la Scheulte, approuver les modifications cadastrales intervenues concernant la parcelle 588 et donner compétence au Conseil communal pour signer l'acte de mutation simplifié y relatif.
4. Discuter et voter la vente de la parcelle N° 483, actuellement grevée d'un droit de superficie immatriculé sous le N° 601 au Registre foncier, à M^{me} Anna Brunovska Frésard, titulaire dudit droit.
5. Accepter la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 50 ans à partir du 1^{er} janvier 2026, sur le domaine agricole Sur Tevie, en faveur de M. Pierre Grolimund, fermier.
6. Fixer le prix des stères bourgeois dès 2026.
7. Communications et divers.

Vicques, le 17 octobre 2025.

Conseil communal.

Avis de construction

La Baroche / Fregiécourt

Requérant et auteur du projet: Manush Mavaraj, Keltengeweg 11, 2557 Studen.

Description de l'ouvrage: Rénovation et agrandissement du bâtiment N° 8 existant pour l'aménagement de deux logements. Pose d'une isolation périphérique, pose de panneaux solaires en toiture, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur devant la façade est et pose d'un poêle avec canal de fumée extérieur. Réaménagement des alentours et aménagement de places de stationnement.

Cadastre: Fregiécourt. Parcelle N° 642, sise à la Route de la Montoie 8, 2953 Fregiécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, zone du village.

Dérogation requise: Article 17 RCC (indice brut d'utilisation du sol).

Dimensions: Longueur 17m70, largeur 9m22, hauteur 5m25, hauteur totale 7m76.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi beige et bardage bois; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 novembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 13 octobre 2025.

Conseil communal.

Basse-Allaine / Buix

Requérante: Irène Perret, Route de Cœuve 45, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Philippe Donzé Atelier d'architecture, Rue du 23-Juin 24, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec annexe contiguë (couvert à voitures et terrasse).

Cadastre: Buix. Parcelle N° 2832, sise à la Rue du 30-Avril, 2925 Buix. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 16m51, largeur 16m00, hauteur 6m50, hauteur totale 6m50.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit mortier int., brique module, isolation périphérique, crépi ext. gris beige; toiture: dalle B.A, étanchéité collée et gravier + panneaux solaires noirs; terrasse en dalles grès céram.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 novembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 13 octobre 2025.

Conseil communal.

Boécourt

Requérant: Synapsolutions Sàrl, Route de Domont 39, 2800 Delémont. Auteur du projet: GA immobilier sàrl, Rue du Bout-Dessus 59E, 2856 Boécourt.

Description de l'ouvrage: Construction d'un nouveau bâtiment pour l'aménagement d'un logement et construction d'une piscine chauffée en prolongement de la terrasse existante. Installation d'une pompe à chaleur posée à l'extérieur, pose de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment N° 55D, réaménagement d'une partie des alentours, remodelage du terrain et construction d'un mur de soutènement avec escalier. Dimensions selon plans.

Cadastre: Boécourt. Parcelle N° 1005, sise à la Route des Ravières, 2856 Boécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article HA 2 RCC (degré d'utilisation du sol).

Dimensions: Longueur 19m00, largeur 12m00, hauteur 4m50, hauteur totale 4m50.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, Case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 novembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 16 octobre 2025.

Conseil communal.

Fahy

Requérant: Juliane Rérat, Rue du Collège 30f, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: R Dessin, La Combatte 96, Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Rénovation de toutes les fenêtres existantes et créations de nouvelles ouvertures. Isolation sous toiture. Installation d'une step sans rejet + 2 citernes récupération d'eau de pluie.

Cadastre: Fahy. Parcelle N° 107, sise à la rue Les Bians Prés, 2916 Fahy. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24c.

Dimensions: Dimensions du bâtiment.

Genre de construction: Façades et toiture: existantes sans changement.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fahy, Route de la Halle 79D, 2916 Fahy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compen-

sation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 novembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 6 octobre 2025.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Réclère

Requérante: Valérie Thevenot, Le Bout-d'dòs 37, 2912 Réclère. Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un loft au 1^{er} étage du bâtiment N° 37, ouvertures Velux toiture nord et sud, ouverture en mur pignon d'une fenêtre, isolation intérieure, cheminée avec conduit extérieur, remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure, panneaux solaires pan sud.

Cadastre: Réclère. Parcelle N° 49, sise au lieu-dit Vergers de la Vie du Paquis, Le Bout-d'dòs 37, 2912 Réclère. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone du village.

Dimensions: Velux: longueur 1m60, largeur 1m14; fenêtre: 5m00 x 2m50.

Genre de construction: Façades: existantes sans changement; toiture: existante sans changement.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 novembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 13 octobre 2025

Conseil communal.

Movelier

Requérant et auteur du projet: Yves Alexandre Masson, Route du Jura 1, 2812 Movelier.

Description de l'ouvrage: Assainissement et rehaussement de la toiture suite à la pose d'une isolation (+24 cm), changement d'affectation des combles, création de nouvelles ouvertures en façades pignons, isolation des combles, aménagement d'une lucarne et pose de quatre velux en toiture. Démolition de l'appentis existant et modification de la toiture vers l'appentis. Dimensions selon plans.

Cadastre: Movelier. Parcelle N° 190, sise à la Route du Jura 1, 2812 Movelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Genre de construction: Façades: existantes; toiture: tuiles Vauban 2 Ecaille Nuagé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Movelier, Route du Cârè 6, 2812 Movelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées

jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 novembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Movelier, le 13 octobre 2025.

Conseil communal.

Vendlincourt

Requérant: Groupe Corbat Vendlincourt SA, Route de Bonfol 13, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Patrick Corbat, Route de Bonfol 13, 2943 Vendlincourt.

Description de l'ouvrage: Installation d'une aspiration des poussières pour le séchoir matières premières pellets
Cadastre: Vendlincourt. Parcelles N°s 2476 et 1555, sises à la rue En Chésal, 2943 Vendlincourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités.

Dimensions: Longueur 3m92, largeur 3m06, hauteur 8m80, hauteur totale 8m80.

Genre de construction: Matériaux façades: construction métallique grise; toiture: construction métallique grise.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Vendlincourt, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 novembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 13 octobre 2025.

Conseil communal.

mier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Vous rédigez des ordres et organisez des engagements selon les mandats attribués. Vous effectuez des services de permanences.

Profil: Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier ou d'une formation jugée équivalente dans le domaine scientifique. Vous possédez le permis de conduire. Vous êtes titulaire des cours de conduite I et II de l'Institut suisse de police ainsi que de formations spécifiques en police scientifique, ou vous vous engagez à les suivre. Vous êtes de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous êtes à l'aise en informatique. Vous faites preuve d'entregent, tout en pouvant imposer des décisions. Vous êtes bon communicateur et savez-vous adapter aux personnes que vous rencontrez. Vous aimez travailler en équipe. Vous êtes dynamique et faites preuve de flexibilité. Vous démontrez une faculté constante d'adaptation, de souplesse et de résilience. Vous appréciez de mener des investigations, tout en faisant preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse.

Fonction de référence et classe de traitement:
Sous-officier PJ II / classe 15.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2026.

Lieu de travail: Territoire cantonal.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Nathalie Provecho, responsable du commissariat renseignements forensiques, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 31 octobre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: simap.scr@jura.ch

Service demandeur (adjudicateur): République et Canton du Jura, Commune des Breuleux, 2800 Delémont (Suisse)

Objet et étendue du marché

SRB 8240 / RC 248.1 / Les Breuleux - Rue de la Gare / Etape 2 / Aménagement chaussée et réfection des canalisations: Travaux de déconstructions et de démolitions, yc. installations de chantier, travaux préparatoires, de canalisation, du réseau d'eau potable, de bétonnage et aménagements finaux de surface.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45200000 – Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Catalogue des articles normalisés (CAN)

- 111 - Travaux en régie
- 112 - Essais
- 113 - Installations de chantier
- 117 - Démolitions et démontages
- 151 - Constructions de réseaux enterrés
- 211 - Fouilles et terrassements
- 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La police cantonale met au concours un poste de

Sous-officier de la police judiciaire II (H/F) à 100%

Mission: Vous menez différents types d'investigations et d'entretiens forensiques, sur le terrain, au bureau et en

laboratoire. Vous participez, en tant que spécialiste forensique, à des actes d'enquêtes (interventions sur les lieux d'infraction, recherches d'indices et du renseignement, auditions, rédactions de rapports, perquisitions, exécutions de mandats, prévention, observations et gestion des informateurs). Vous assurez le travail administratif découlant de vos interventions et réquisitions. Vous êtes confronté à des situations et des scènes difficiles et complexes. Vous collaborez avec les inspecteurs techniques et scientifiques, les agents de la police judiciaire et de la gendarmerie, ainsi que la magistrature. Vous travaillez au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales. Vous assurez le pre-

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers

223 - Chaussées et revêtements

237 - Canalisations et évacuation des eaux

241 - Constructions en béton coulé sur place

Genre de travaux de construction: Exécution

Catégorie: Génie civil

Accords internationaux: Non

Délais

Remise de l'offre: 21.11.2025 - 12h00

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 1124 du ban de Courrendlin est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.00 au plus.

Porrentruy, le 10 octobre 2025.

Le Juge civil: Nicolas Theurillat.

Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie
et du Clos du Doubs - 2900 Porrentruy

Assemblée des délégués

**Mardi 28 octobre 2025, à 20h00, à l'aula
du Collège Thurmann**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 3 juin 2025.
4. Communication du président et des directeurs.
5. Approuver le budget 2026.
6. Etat d'avancement des travaux Stockmar.
7. Décompte final des travaux à Thurmann.
8. Prochaines dates 2026 pour l'assemblée.
9. Divers.

Le comité.
